

15 décembre 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 8 décembre, les [ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE se sont réunis à Bruxelles](#) et ont conclu des accords sur des textes législatifs et politiques de sécurité clés en matière de migration. Le Conseil JAI a adopté une orientation générale sur trois propositions essentielles visant à rationaliser la gestion des migrations au sein de l'UE:
 - Modifier le règlement relatif à la procédure d'asile afin d'y appliquer la notion de pays tiers sûr ;
 - Établir une liste européenne de pays d'origine sûrs ;
 - Mettre en place un système commun pour le retour des ressortissants de pays tiers qui n'ont pas le droit de séjourner dans l'UE.

Les ministres ont également adopté une décision d'exécution sur la réserve de solidarité (Annual Solidarity Pool), qui vise à soutenir les États membres confrontés à des pressions migratoires.

- En juin 2025, la Commission européenne a lancé le [Pôle européen de lutte contre la traite des êtres humains](#) (EU Anti-Trafficking Hub) qui, en soutien au coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, contribue à la mise en œuvre des politiques de l'UE visant à lutter et à prévenir la traite des êtres humains, ainsi qu'à protéger ses victimes. Le Pôle vient de publier une étude intitulée [« Study on the concept of trafficking in human beings for the purpose of labour exploitation »](#).



Chiffre de la semaine: 6 170

Au 31 octobre 2025, 4,3 millions de ressortissants de pays tiers ayant fui l'Ukraine bénéficiaient d'un statut de protection temporaire dans l'UE. Par rapport à fin septembre 2025, ce nombre a diminué de 6 170 personnes (-0,1 %). Les pays de l'UE accueillant le plus grand nombre de bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine étaient l'Allemagne (1 229 960 personnes, soit 28,6 % du total de l'UE), la Pologne (965 005, soit 22,5 %) et la Tchéquie (393 005, soit 9,1 %).

Source : [Eurostat](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

Linkedin : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en